



Programme de formation

Régies d'avances et de recettes – Niveau intermédiaire

28/04/2026

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : responsables de régies d'avances ou de recettes au sein de services publics nationaux et locaux.

Prérequis : aucun

Objectifs :

Clarifier le cadre réglementaire applicable ;
Analyser les avantages et les contraintes de ce mode de gestion ;
Spécifier les modalités techniques de gestion.

Programme :

1- Cadre juridique des budgets publics

Textes de référence et modernisation de la comptabilité publique ;
Principes budgétaires et système dérogatoire des régies et sous régies.

2- De la mise en place au fonctionnement d'une régie

Création de la régie et nomination du régisseur ;
Nature des dépenses et des recettes concernées ;
Versement et modification de l'avance ;
Modalités de règlement et d'encaissement.

3- Le mandatement des dépenses

Différents acteurs et délégation de signature ;
Actes de la dépense publique et ordonnancement délégué.

4- Contrôles de l'activité des régies

Contrôle administratif et contrôle comptable ;
Contrôle sur pièces et contrôle sur place.

5- Responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Nomenclature des responsabilités ;
Etendue de la responsabilité pécuniaire ;
Mise en jeu de la responsabilité.

6- Cas spécifiques

Les associations para-administratives ;

Programme de formation

Les GIP.

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactif/questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aux participants. La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).